

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2309

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Beethoven

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2309**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Beethoven

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération n° 5582 Vénissieux - Dévoisement de la rue Beethoven, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon, le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de la réhabilitation complète de la résidence Le Monery à Vénissieux, la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV) prévoit le réaménagement des espaces extérieurs et des stationnements privatifs et, par conséquent, le dévoisement d'une partie de la rue Beethoven entre la rue Bela Bartok et le boulevard Novy Jicin.

Cette opération d'ensemble permettra à terme de regrouper la résidence actuellement scindée en deux parties, afin d'améliorer la collecte des ordures ménagères, de gérer le stationnement résidentiel, de délimiter les espaces urbains, de végétaliser et enfin d'assurer la transition architecturale et urbaine du secteur.

Au regard du phasage des travaux, il sera nécessaire de procéder à des acquisitions et à des cessions foncières en plusieurs phases :

- l'intervention de la SACOVIV ne pouvant s'opérer sur du domaine public, la 1^{ère} étape sera de désaffecter, déclasser et céder une 1^{ère} emprise de 1 802 m² de la rue Beethoven, afin de créer un nouveau parking résidents et une raquette de retournement,

- la seconde étape consistera en l'acquisition, par la Métropole de Lyon, après travaux d'aménagement, de l'emprise de 2 415 m² correspondant à la future rue, sur la base du plan de récolement, avec un objectif de livraison pour le mois d'août 2024,

- la cession à la SACOVIV devra intervenir sur le reliquat des 1 254 m² de l'ancienne rue Beethoven au 4^{ème} trimestre 2024.

C'est dans ce contexte que la SACOVIV a sollicité la Métropole pour acquérir, dans une 1^{ère} phase de travaux, une emprise foncière lui appartenant et dépendant du domaine public de voirie métropolitain car constituant l'assiette foncière d'une partie de la rue Beethoven afin de créer un nouveau parking résidents et une raquette de retournement. L'emprise concernée devra faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalable.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise du domaine public, d'une superficie de 1 802 m², située rue Beethoven à Vénissieux, conformément au plan ci-annexé.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise concernée. Ces réseaux sont exploités par Dalkia, Enedis, GRDF, Ville de Vénissieux, Eau du Grand Lyon - la Régie, la Métropole, Numéricable, Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement. Toutefois, il conviendra de prendre en compte les observations de la direction du cycle de l'eau figurant ci-dessous :

- mise en place d'une servitude *non aedificandi* (ni construction, ni arbre à moins de 3 m du réseau),
- maintien des accès au réseau existant en continu pour les opérations de curage et des travaux de réhabilitation si nécessaire.

Ce déclassement portant atteinte aux conditions de desserte ou de circulation assurée par la voie, cette procédure a donné lieu à la réalisation d'une enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière. L'enquête publique s'est déroulée du 17 au 31 octobre 2022 inclus. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 3 novembre 2022 et a donné son avis favorable pour le déclassement.

Le projet de cession fera l'objet d'une délibération séparée, inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **II - Déclassement** il convient de lire :

"Le déclassement porte sur une emprise du domaine public, d'une superficie de 1 802 m², située rue Beethoven à Vénissieux, conformément au plan ci-annexé."

au lieu de :

"Le déclassement porte sur une emprise du domaine public, d'une superficie d'environ 1 802 m², située rue Beethoven à Vénissieux, conformément au plan ci-annexé."

Dans le 1° du dispositif, il convient de lire :

"1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie de 1 802 m², constituant l'assiette foncière d'une partie de la rue Beethoven à Vénissieux."

au lieu de :

"1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie d'environ 1 802 m², constituant l'assiette foncière d'une partie de la rue Beethoven à Vénissieux."

Il convient, par ailleurs, de substituer le plan matérialisant l'emprise foncière à déclasser du domaine public routier métropolitain, initialement annexé au projet de délibération, par le nouveau plan transmis avec la présente note au rapporteur ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie de 1 802 m², constituant l'assiette foncière d'une partie de la rue Beethoven à Vénissieux.

2° - Intègre l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024